



# Décision relative à une autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché d'un produit biocide

N° AMM: FR-2009-0001

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et règlementaire,

Vu la demande de renouvellement de l'autorisation de mise à disposition sur le marché du produit biocide **RADAR** en application de l'article 25 du règlement (UE) N°528/2012,

de la société

RENTOKIL INITIAL

enregistrée sous le numéro

BC-MF049778-24

Vu le rapport d'évaluation du produit RADAR réalisé par l'Anses,

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 08 octobre 2019,

Considérant que le produit RADAR répond aux conditions de l'article 25 du règlement (UE) n°528/2012 relatif aux critères d'admissibilité à la procédure d'autorisation simplifiée,

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.

L'échéance de validité de la présente décision est fixée à 10 ans à compter de la date d'autorisation du produit.

A Maisons-Alfort, le 1 4 0CT. 2019

Dr Caroline SEMAILLE
Directrice générale délèguée
en charge du pôle produits réglementés





# ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

## 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	RADAR
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	

## 1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	RENTOKIL INITIAL LIMITED	
	Adresse	HAZEL House MILLENIUM PARK NAAS CO KILDARE IRLANDE	
Numéro de demande	BC-MF049778-24		
Type de demande	Demande d'autorisation simplifiée de mise à disposition sur le marché		
Numéro d'autorisation	FR-2009-0001		
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision		
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision		

## 1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	Rentokil Initial Supplies	
Adresse du fabricant	Weber Road, Knowsley Industrial Park Kirkby, Merseyside, L33 7SR Royaume-Uni	
Emplacement des sites de fabrication	Weber Road, Knowsley Industrial Park Kirkby, Merseyside, L33 7SR Royaume-Uni	
	Rua Comendador Arlindo Soares de Pinho, 1977 Vale de Cambra 3730-423 Portugal	
	Svitavská 1607/62 571 01 Moravská Třebová République Tchèque	
	Oude Dijk 1 Blokveld 21 Kallo 9130 Belgique	

## 1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Dioxyde de carbone		
Nom du fabricant	Rentokil Initial Supplies		
Adresse du fabricant	Weber Road, Knowsley Industrial Park Kirkby, Merseyside, L33 7SR Royaume-Uni		
Emplacement des sites de fabrication	Weber Road, Knowsley Industrial Park Kirkby, Merseyside, L33 7SR Royaume-Uni		





# 2. Composition du produit et type de formulation

## 2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Dioxyde de carbone	Dioxyde de carbone	Substance active	124-38-9	204-696-9	100

#### 2.2. Type de formulation

GA (gaz)

# 3. Mentions de danger et conseils de prudence

## 3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification		
Catégories de danger	Gaz comprimé	
Mentions de danger	H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	
Etiquetage		
Mentions		
d'avertissement		
Mentions de danger	H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur	
Conseils de prudence	P410+403 : Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.	
	P260 : Ne pas respirer les gaz	
	P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.	
N-4-		
Note		

## 4. Usage(s) autorisé(s)

## 4.1. Description de l'usage

#### Tableau 1. Usage # 1 - Professionnels - Intérieur - Souris

Type de produit	14 - Rodenticide
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Mus musculus (Souris domestique) – Adultes et Juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Placer la cartouche de gaz contenant le dioxyde de carbone dans le piège. En fonction de l'évaluation du site, espacer les piège avec un intervalle approprié (2-3 m).
Dose(s) et fréquence(s) d'application	1 cartouche de 2,8 g de CO2 par unité de piège. 1 cartouche de 8 g de CO2 par unité de piège (2 cartouche pour les pièges doubles) Le temps d'action du produit est d'environ 1 minute.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels





Taille(s) et type(s) de conditionnement	Cartouche en acier galvanisé de 2,8g et 8g: - 2,8 g (105 mm de hauteur et 45 mm de diamètre) - 8 g (65 mm de hauteur et 18 mm de diamètre)
4.1.1. Instructions d'utilisa	ation spécifiques à l'usage
-	
4.1.2. Mesures de gestion	de risque spécifiques à l'usage
	à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles oins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement
-	
4.1.4. Lorsque spécifique a emballage	à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de so
-	
4.1.5. Lorsque spécifique dans les conditions de sto	à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocid ockage normales
-	
5. Conditions géné	rales d'utilisation
5.1. Instructions d'utilis	ation
scellée. - Inspecter fréquemment le	ner d'autres substances au dioxyde de carbone qui se trouve dans la cartouche dispositif (au moins toutes les 8 semaines) squ'une souris est capturée et tuée. Nettoyer puis recharger avec une nouvelle nités.
5.2. Mesures de gestion	de risque
- Il est recommander de po	rter des gants pour manipuler les souris mortes et nettoyer le dispositif.
	effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers ence à prendre pour protéger l'environnement
En cas de problème, conta	cter les centres anti-poison
5.4. Instructions en vue	d'une élimination sans danger du produit et de son emballage
- Ne pas réutiliser les carto - Eliminer le produit et son	uches vides emballage en respectant la réglementation nationale en vigueur
5.5. Conditions de stoc stockage normales	kage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de
- Durée de stockage : 2 ans - Stocker et transporter le p	s produit selon la réglementation nationale en vigueur
6. Autre(s) informa	tion(s)